

INFORMATION



EVALUEZ FACILEMENT LES RISQUES PROFESSIONNELS DANS VOTRE ENTREPRISE.

Venez réaliser votre Document Unique avec l'aide de votre Conseiller en prévention



Depuis 2001 les chefs d'entreprises ont l'obligation de transcrire dans un document appelé DUER, (document unique d'évaluation des risques), l'évaluation des risques d'accidents ou de maladies professionnelles auxquels peuvent être exposés ses salariés. Avec l'espace e-prévention, l'OPPBTP vous propose un ensemble d'outils et de services interactifs pour réaliser facilement votre DUER et vous accompagner dans votre démarche de prévention au quotidien.

L'OPPBTP et la CAPEB vous proposent **1 journée de formation gratuite** pour :

- ➔ **Réaliser** votre Document Unique et Plan d'Actions en ligne sur le site www.preventionbtp.fr
- ➔ **Connaître** les obligations réglementaires y compris sur la pénibilité
- ➔ **Répondre** à vos questions sur la prévention des risques professionnels

Participez à la prochaine réunion dans votre département :

Nous vous proposons une session de 9h à 16h 30,
Le 23 juin prochain.

ATTENTION : L'inscription sur le site « Prévention BTP » est indispensable avant la formation.
Un mot de passe vous permettra de rentrer dans votre espace personnel lors de la journée de formation. Merci de venir avec un PC portable.

Dans les locaux de la CAPEB situés rue Berthelot - Les Espaluns III - 83160 La Valette du var

Retrouvez toute l'information prévention sur www.preventionbtp.fr

PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION



Pour plus d'information, merci de retourner ce coupon à la CAPEB 83,
par : Fax au : 04 94 14 72 63 ou par email à : capeb83@capeb83.fr
Tel au 04 94 14 72 62

Entreprise :

Prénom et nom du chef d'entreprise :

Tél : Fax :

E-mail :

Nombre de participants

IMPORTANT !

Afin de pouvoir créer et activer votre compte e-prévention en ligne merci de vous munir des informations suivantes :

- N°de SIRET de votre entreprise
- Adresse e-mail de messagerie ainsi que le mot de passe associé. Il faudra vous y connecter pour activer votre nouveau compte e-prévention.